

FICHE SIGNALÉTIQUE

SG CASH PLUS

FCP

Régi par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété

La fiche signalétique est un extrait de la note d'information visée par l'AMMC en date du 15/06/2021 sous la référence n° VP21113

~~Ikhlas METTIOUI~~  
Directeur Gestion d'actifs  
et protection de l'épargne  
Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

**SOGECAPITAL GESTION**  
55, Bd. Abdelmoumen  
CASA BLANCA  
Tél : 05 22 43 98 10  
Fax : 05 22 26 40 25

Harim Ellougt



## I- CARACTERISTIQUES FINANCIERES

- Classification : **Monétaire**
- Sensibilité min : **0 (Exclu)**
- Sensibilité max : **0.5 (Inclus)**
- Indice de référence : **MONIA : Moroccan Overnight Index Average.**

**Source de publication de l'indice: le site de Bank Al-Maghrib**

- Objectifs de gestion : **L'objectif du fonds est d'offrir à court terme un rendement aligné à celui de son indice de référence (Monia), en saisissant les possibilités offertes sur le marché monétaire.**

- Stratégie d'investissement :

**Le FCP investira en permanence la totalité de son actif, hors titres d'OPCVM monétaires, créances représentatives des opérations de pension qu'il effectue en tant que cessionnaire et liquidités, en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an. Par ailleurs, le FCP pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur. Le FCP sera investi en :**

- **Titres de créances négociables ;**
  - **Titres de créances émis ou garantis par l'État ;**
  - **Obligations privées ;**
  - **Titres d'OPCVM monétaires ;**
  - **Titres de créances émis par les Fonds de Placement Collectifs en Titrisation ;**
  - **Opérations de pension ;**
  - **Le fonds pourra réaliser des opérations de prêt emprunt de titres dans le respect des règles et des conditions de la réglementation en vigueur ;**
  - **Le fonds pourra investir un maximum de 10% de son actif net dans des obligations subordonnées perpétuelles assorties de mécanisme d'absorption de pertes et/ou d'annulation de paiement des intérêts.**
- **Durée de placement recommandée : 1 mois**
  - **Souscripteurs concernés : Grand public. Personnes physiques ou morales résidentes et non résidentes.**

## II- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Exercice social : **01/01** au **31/12**
- Valeur liquidative d'origine : **10,000** Dirhams
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : **Quotidienne. Chaque jour ouvré, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.**
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : **La valeur liquidative est affichée le 1er jour ouvrable qui suit son calcul dans l'ensemble du réseau de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ainsi que dans les locaux de Sogécapital Gestion. Elle est également publiée dans un journal d'annonces légales une fois par semaine.**
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : Les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire de l'AMMC.
- Modalités de souscription et de rachat : **Les souscriptions et les rachats sont effectués dans les conditions précisées ci-dessous :**
  - o Les demandes de souscription et de rachat sont reçues auprès des agences de la Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) ainsi qu'au siège de Sogécapital Gestion au plus tard à 11h30 le jour de calcul de la valeur liquidative.
  - o Lieu de réception des souscriptions et rachats : Réseau Société Générale Marocaine de Banques (SGMB) et Sogécapital Gestion.
  - o Calcul du prix de souscription : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre d'actions en circulation) majorée de la commission de souscription.
  - o Calcul du prix de rachat : Prochaine valeur liquidative (obtenue en divisant l'Actif Net par le nombre d'actions en circulation) minorée de la commission de rachat.
- Affectation des résultats : **Capitalisation intégrale des revenus. Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite « Intérêts courus ».**

### III- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
  - Commission de souscription maximale :
    - Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3 % HT maximum des montants souscrits.
  - Commission de rachat maximale :
    - Les commissions de rachats s'élèvent à 1,5 % HT maximum des montants rachetés.
  - Cas d'exonération :
    - Pour les souscriptions/rachats effectués par un porteur de parts qui a présenté une demande simultanée de rachat/souscription enregistrée sur la même valeur liquidative et portant sur le même nombre de parts, le prix de souscription/rachat est égal à la valeur liquidative.
- Frais de gestion :

Le taux des frais de gestion maximum est de 0,5% H.T l'an. Les frais de gestion devant être encourus par l'OPCVM sont calculés et provisionnés lors de l'établissement de chaque valeur liquidative, sur la base de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'autres OPCVM détenues en portefeuille et gérées par Sogécapital Gestion. Ils sont prélevés chaque trimestre.

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais de publications	20 000 DH (HT)
(2) Frais du commissaire aux comptes	20 000DH (HT)
(3) Commissions de l'AMMC	0,025% (HT)
(4) Commission Maroclear (commission de gestion du compte émission) :	300 DH tarif mensuel HT
(5) Maroclear (droit d'admission)(trimestriel):	Selon les conditions en vigueur
(6) Frais Dépositaire	0.015% HT
- Prestations de Sogécapital Gestion :	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)

1145

#### IV- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- Date et référence d'agrément : **30/04/2012, AG/OP/051/2012**
- Société de gestion : **SOGECAPITAL GESTION**
- Dépositaire : **SGMB**
- Commercialisateurs :

<b>Etablissements commercialisateurs</b>	<b>Responsable à contacter</b>	<b>Adresse</b>	<b>Téléphone</b>
Réseau Société Générale Marocaine de Banques	Directeur d'agence ou les chargés du compte	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	05 22 43 88 88
SOGECAPITAL GESTION	Direction commercial	55, Boulevard Abdelmoumen, Casablanca	05 22 43 98 10

***La fiche signalétique doit être remise à tout souscripteur préalablement à la souscription aux parts ou actions de l'OPCVM.***

***Le règlement de gestion ou les statuts, la note d'information ainsi que le dernier document périodique de l'OPCVM sont tenus à la disposition du public pour consultation auprès de tous les établissements chargés de recevoir les souscriptions et les rachats suscités.***

MAAT